

NOS DROITS

Netflix chamboule l'économie fragile des auteurs

Mehdi Atmani

Partout où elle produit, la plateforme dicte sa loi, du scénario à la réalisation en passant par la rédaction du contrat. Si les investissements de Netflix créent un appel d'air qui bouscule petit et grand écran, ils fragilisent aussi l'écosystème des créateurs, notamment par sa conception du droit d'auteur.

Tadaaam! Dans le salon familial de son appartement de Brooklyn, le sonal emblématique de Netflix lui procure à chaque fois une petite émotion. Le journaliste, auteur, producteur et réalisateur suisse Jean-Cosme Delaloye ne s'en cache pas. Il a tout fait pour que son dernier film, *Stray Bullet*, figure dans le catalogue de la célèbre plateforme américaine. «Jusqu'à présent, je présentais mes films documentaires dans de nombreux festivals. Mais l'histoire s'arrêtait là, se souvient Jean-Cosme Delaloye. Pour *Stray Bullet*, je rêvais d'un succès commercial avec l'ambition personnelle, dès le début, de le proposer à une de ces grosses plateformes de streaming.» Ce sera donc Netflix. A 44 ans, le Lausannois exilé à New York depuis 2002 attrape le virus de la production documentaire sur le tard grâce au réalisateur et photographe suisse Nicolas Pallay. Il tâtonne au début, et finance son premier film avec sa carte Visa. *By My Side (A Mi Lado)* sort en 2011. Deux autres films suivront. Pour *Stray Bullet*, Jean-Cosme Delaloye drague ouvertement Netflix, en calibrant la narration, le style du film, jusqu'à son sujet, pour la plateforme. «Mon ambition était plutôt commerciale que festivalière. Je voulais que le film soit vu par le plus grand nombre.» Produité en 2017 par la société genevoise Tipi'mages, *Stray Bullet* s'immerge dans la violence des gangs, à Paterson, dans le New Jersey.

Si le film a tous les arguments pour toucher le public américain, il doit encore charmer Netflix. Au jeu de la séduction, la plateforme se montre difficile. «C'était un long processus d'approche, qui a pris plus de huit mois avant la signature, raconte Jean-Cosme Delaloye. L'élément déterminant est la recherche d'un agent aux Etats-Unis qui s'implique et négocie avec Netflix.» Jean-Cosme Delaloye n'aura jamais de relations directes avec la plateforme, qui impose un processus de sélection exigeant. Netflix sort toutefois le film en juillet 2018 dans son bouquet documentaire.

Pierre-Adrian Irlé a produit et réalisé *Station Horizon*, la série phare de la RTS diffusée en 2015. Cette fiction aux allures de western moderne tournée

en Valais a intégré le catalogue de Netflix. «Je ne suis pas en négociation directe avec Netflix, prévient Pierre-Adrian Irlé, les choses sont plus compliquées que cela.» Il a confié les droits de *Station Horizon* à la société de distribution internationale Banijay pour les territoires hors de Suisse, contre un revenu minimum garanti. «Les distributeurs ont souvent un intérêt commercial à vendre une série, territoire par territoire. C'est beaucoup plus profitable qu'un accord multiterritorial avec Netflix pour une série déjà produite.»

Quand le service public lorgne sur les plateformes

Dans le cas de *Station Horizon*, Banijay a vendu la série en Australie où elle a bien marché. Puis à Sony pour l'Asie Centrale et la Russie (CEI). «Ils ont ensuite tenté de négocier avec Walter Presents (Channel 4) pour le Royaume-Uni. Mais cela n'a pas abouti. Ils ont donc décidé de proposer un paquet de territoires à Netflix, dont les Etats-Unis», explique Pierre-Adrian Irlé. «Il faut dissocier une série totalement produite localement puis vendue à Netflix d'une série coproduite avec le site de streaming. *Station Horizon* n'est pas une série Netflix. Elle est donc moins bien positionnée qu'un produit de la plateforme. Netflix n'investit pas les mêmes montants.»

Pierre-Adrian Irlé voit d'un très bon œil la révolution en cours sur le marché de la production audiovisuelle. «La période que nous traversons est absolument passionnante. Beaucoup de personnel de Netflix vient des studios et câbles américains, et il apporte à la plateforme le savoir-faire de la production originale. Car si aujourd'hui un diffuseur inaugure un nouveau canal de diffusion, ce sera une plateforme.» Pierre-Adrian Irlé ne peut en effet pas dire le contraire; il vient d'être nommé pour chapeauter la future plateforme de streaming de la SSR SRG.

Les risques du mainstream

A Genève, Stéphane Mitchell a scénarisé la série à succès de la RTS, *Quartier des banques*, coproduite

par Teleclub. Les droits de la série ont été vendus dans une douzaine de pays. Depuis le 1er décembre 2018, elle est diffusée sur Amazon Prime. «En tant qu'auteurs romands, la Suisse est un petit marché avec deux grands acteurs. Il y a la SSR et le cinéma, constate Stéphane Mitchell. L'arrivée de nouveaux diffuseurs en ligne diversifie les perspectives. C'est à la fois très tentant et inquiétant. Le service public va défendre des formes de narration diverses. Avec les plateformes, il y a le risque de tomber dans le mainstream. A l'inverse, c'est extrêmement bénéfique de pouvoir écrire pour d'autres.» Malgré tout, «les auteurs suisses ont de plus en plus envie de s'exporter, ajoute Stéphane Mitchell. Beaucoup tentent le grand écart; raconter quelque chose de local avec une portée universelle. Les Américains le font très bien. On doit être capable.» La série *Quartier des banques* est le produit parfait pour ce type d'exercice. «Nous avons coproduit la série avec la Belgique. Au moment de l'écriture, nous avons fait en sorte de donner à la série cette ambition internationale. Dans la forme et sur le fond, il fallait que cette histoire puisse avoir de l'ampleur pour un public étranger.» Pari gagné, même si sa diffusion sur la plateforme Amazon Prime soulève l'épineuse question de la rémunération.

Le casse-tête du droit d'auteur

En dominant la production audiovisuelle en ligne, les plateformes de streaming imposent la conception américaine du droit d'auteur, un modèle qui fragilise l'écosystème des créateurs. Le droit d'auteur et le copyright sont souvent confondus. Pourtant, ce sont deux dispositifs différents. Le droit français, par exemple, considère que plusieurs auteurs ont participé à l'œuvre audiovisuelle; la loi leur assure une rémunération à chaque diffusion, en plus de leur salaire initial.

Le copyright anglo-saxon, lui, protège l'acquéreur d'une œuvre, et non les auteurs. Dans le droit américain, l'auteur d'une œuvre est le producteur, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une société de production. Cela signifie que «l'au-

teur» d'une œuvre change au gré des ventes, les auteurs étant rémunérés uniquement sur salaire, au moment de la création. Un autre mécanisme de rémunération existe, sujet à négociation: il consiste à s'assurer contractuellement de recevoir un pourcentage net sur toute vente directement du producteur.

Les inquiétudes européennes naissent du fait que les plateformes de streaming américaines tentent d'imposer le système du copyright aux auteurs. Pour les auteurs qui voudraient collaborer de près ou de loin avec la plateforme, c'est à prendre ou à laisser. Ni Netflix ni les auteurs qui travaillent directement avec la plateforme ne communiquent sur cette question. Netflix comme HBO pratiquent le système dit de buy-out, qui consiste à acheter tous les droits de l'œuvre au moment de la signature du contrat sans avoir à reverser de royalties ultérieurement en fonction de l'exploitation de l'œuvre. En France, comme en Espagne, les sociétés qui accompagnent, défendent et soutiennent les auteurs sont dans le flou. Le développement des plateformes de streaming met à mal le droit d'auteur. Mais aucun mécanisme ne permet encore d'assurer sa protection.

Cet article est issu d'une initiative commune de *Cinébulletin*, *Culture Enjeu* et le *Journal de la SSA*. Avec une première collaboration de ce genre, les trois publications ont voulu joindre leurs moyens pour un dossier d'enquête sur Netflix, au-delà de sa communication d'entreprise trop souvent simplement reprise par les médias. Vous trouverez les autres articles de ce dossier sur le site Internet de la SSA. Le dossier complet est publié dans l'édition n° 511 de *Cinébulletin* (juillet 2019) et n° 62 de *Culture Enjeu* (juin 2019).



La révision du droit d'auteur au Parlement

La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur est entrée dans la phase parlementaire. Le projet de loi, reposant en grande partie sur le compromis d'un groupe de travail ad hoc et soutenu par les sociétés d'auteurs*, a subi des coups de griffes au détriment des artistes au Conseil national. En effet, les hôteliers ne devraient désormais plus verser de redevances pour la réception de programmes de radio et de télévision dans les chambres d'hôtel. Aucun hôtelier n'achèterait un aspirateur sans engager et donc payer le personnel qui s'en servira pour nettoyer les chambres. Pourquoi donc les artistes ne seraient-ils pas rémunérés pour leurs œuvres qu'ils et elles ont créées et qui divertissent les clients dans les chambres d'hôtel? C'est donc une exemption injuste. Le divertissement audiovisuel fait partie des prestations que les hôtels vendent à leurs clients et ces redevances de droits d'auteur représentent d'ailleurs une charge très faible pour eux. Sur un autre plan, rappelons que contrairement aux autres pays européens, il n'existe pas de droit de prêt en Suisse, cette proposition ayant échoué au stade de l'avant-projet face à la vive opposition des bibliothèques. Le Conseil national est allé plus loin encore: les bibliothèques n'auraient, de fait, plus de droits de location à payer. Ces deux nouvelles exemptions à la rémunération des artistes mettent le compromis en péril: sous la bannière Swisscopyright, les sociétés de gestion continuent en ce sens leur travail de conviction auprès des député-e-s.

Il est très réjouissant que le droit à rémunération pour l'exploitation des œuvres audiovisuelles en vidéo à la demande n'ait pas été remis en cause. Il permettra enfin aux scénaristes, réalisatrices et réalisateurs de participer aux recettes des plateformes, indépendamment des contrats qu'ils ou elles ont signés avec les producteurs dans ce domaine. Toutefois, contrairement à l'avis du groupe de travail initial et à la position des artistes concerné-e-s, ce nouveau droit à rémunération s'appliquerait également à la musique spécialement composée pour les œuvres audiovisuelles. Cette extension est inutile aux yeux des compositeurs et compositrices concernés et les sociétés de gestion tentent donc également de faire rectifier ce paragraphe. Le Conseil des Etats les a suivis sur ces trois points controversés et s'est prononcé en faveur des artistes, tout en maintenant un privilège pour les bibliothèques publiques dans une forme restreinte et donc admissible.

Le projet de loi élaboré est maintenant soumis à la procédure dite d'élimination de divergences entre les deux chambres fédérales. Les points où elles se sont prononcées différemment sont d'abord à nouveau traités dans la commission compétente du Conseil national. Cela se fera dans l'intervalle qui sépare la fin de la rédaction de cette édition de sa parution. Les plus récents développements figureront donc sur le site de la SSA et sa page Facebook.

Dans sa forme révisée, la loi pourrait entrer en vigueur en 2020 ou, plus probablement, en 2021. Le processus de révision aura ainsi duré près de dix ans. Nous laissons nos lectrices et lecteurs confronter cette durée aux progrès technologiques réalisés dans pareil laps de temps!

* voir *Journal de la SSA* n° 121, printemps 2018.

Retour sur l'AG 2019 de la SSA

L'Assemblée générale de la Société Suisse des Auteurs, société coopérative, s'est tenue le 17 juin au Théâtre Sévelin 36 à Lausanne.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport annuel et les comptes 2018, et donné décharge au Conseil d'Administration.

Dans son rapport, le Président Denis Rabaglia est revenu sur les défis auxquels la SSA a su faire face en 2018: entre les grands dossiers politiques liés aux votations fédérales et un important litige tarifaire, plusieurs facteurs représentaient des menaces pour la bonne marche de la coopérative. Une gestion particulièrement proactive a permis de terminer l'exercice sur un taux moyen des commissions exceptionnellement bas. Ce taux est cependant à relativiser, puisque de nécessaires projets qui avaient été reportés seront désormais mis en œuvre.

Le Directeur Jürg Ruchti a informé sur l'évolution du droit d'auteur en Europe et en Suisse, en rappelant que le principal enjeu pour les autrices et auteurs est actuellement le phénomène du «transfert de valeur» dans l'économie numérique – donc le fait que les plateformes s'arrogent les profits qui découlent de l'utilisation de contenus créés et produits par d'autres. Il a ensuite donné les chiffres-clés de l'année 2018 et rappelé les nouveautés dans les contrats modèles à disposition des autrices et auteurs de la SSA. Il est aussi brièvement revenu sur l'engagement politique de la SSA en 2018: lutte contre l'initiative « No Billag », campagne pour la nouvelle Loi sur les jeux d'argent, investissement de la SSA dans la consultation sur la nouvelle Loi sur les médias électroniques.

Elections au Conseil d'Administration

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période de 3 ans: Fabienne Berger (Scène), Christophe Bugnon (Scène) et Manon Pulver (Scène).

Un nouvel administrateur a été élu pour succéder à Louis Crelier après 18 ans de présence au Conseil. Il s'agit du compositeur Arthur Besson, qui représentera le répertoire dramatico-musical au sein du Conseil d'Administration.

Soirée des Lauréats

Les personnes présentes à l'AG ont ensuite rejoint au Théâtre Arsenic des autrices et auteurs ayant bénéficié d'une bourse ou d'un soutien du Fonds Culturel de la SSA ces deux dernières années, ainsi que des membres des jurys, productrices et producteurs associés à ces actions, pour la 2^e Soirée des Lauréats du Fonds Culturel de la SSA.

Dans ce contexte, les personnes présentes ont par ailleurs pris congé de Jolanda Herradi, Déléguée aux Affaires Culturelles, après 21 ans d'engagement au sein de la SSA.

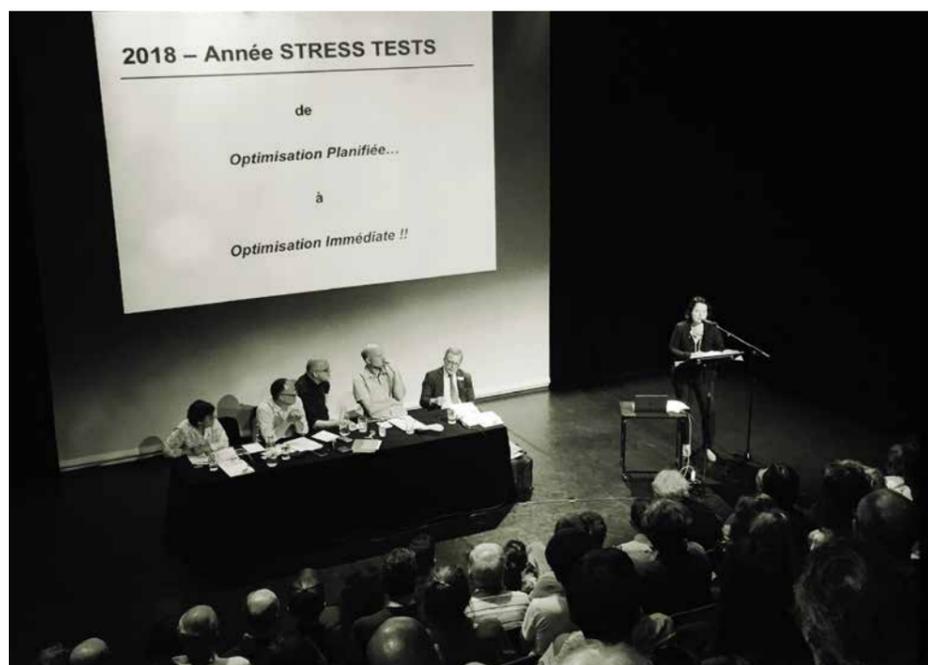
Le rapport annuel de la SSA est publié sur www.ssa.ch, accompagné d'une synthèse en ligne.

L'ANNÉE 2018 DE LA SSA

L'année 2018 présente une évolution favorable.

- La perception des droits a atteint la somme de CHF 23'310'785.- (+1.9% par rapport à 2017). Les recettes de la copie privée par le biais de la mise à disposition de set-top boxes avec mémoire et de services d'enregistrement virtuel privés ont favorablement influencé ce résultat en toute fin d'exercice.
- Les perceptions en matière de représentations théâtrales ont dépassé les 5 millions pour la deuxième fois dans l'histoire de la SSA.
- En raison du blocage des recettes du Tarif commun 12, la SSA a décidé très tôt de reporter plusieurs projets. Il en découle une considérable diminution des charges (-3.52%) dont il faut toutefois souligner le caractère temporaire.
- Il en résulte un taux moyen des commissions historiquement très bas de 12.04% (-0.77 point).
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Les répartitions ont légèrement augmenté (+0.25%).
- La révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur évolue favorablement. Elle a passé le cap du Conseil national en décembre 2018. La SSA soutient le projet du Conseil fédéral, en se réjouissant particulièrement de l'introduction prévue d'un droit inaliénable pour les exploitations «à la demande» en faveur des auteurs. Elle continue de combattre les tentatives de créer des privilèges injustifiés pour certains secteurs économiques.
- L'excellent exercice 2018 a permis d'attribuer CHF 1'321'000.- au Fonds Culturel et CHF 593'564.- aux fonds sociaux.
- Pour l'action culturelle, CHF 1'039'213.65 ont été dépensés en 2018. 399 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 150 ont reçu un soutien.
- La SSA a poursuivi la numérisation de ses services en passant aux factures électroniques.
- Dans l'Union européenne, les géants de l'internet ont livré une importante bataille contre le projet d'une directive prévoyant une rémunération juste et équitable des artistes.
- Plus que jamais, la SSA s'est engagée en politique. Elle a combattu l'initiative « No Billag », qui voulait interdire tout financement public des médias audiovisuels par une votation populaire. Elle a soutenu la nouvelle Loi sur les jeux d'argent, sécurisant d'importantes ressources pour la création culturelle, puis pris position sur le projet de la future Loi sur les médias électroniques dont elle déplore le manque de vision.

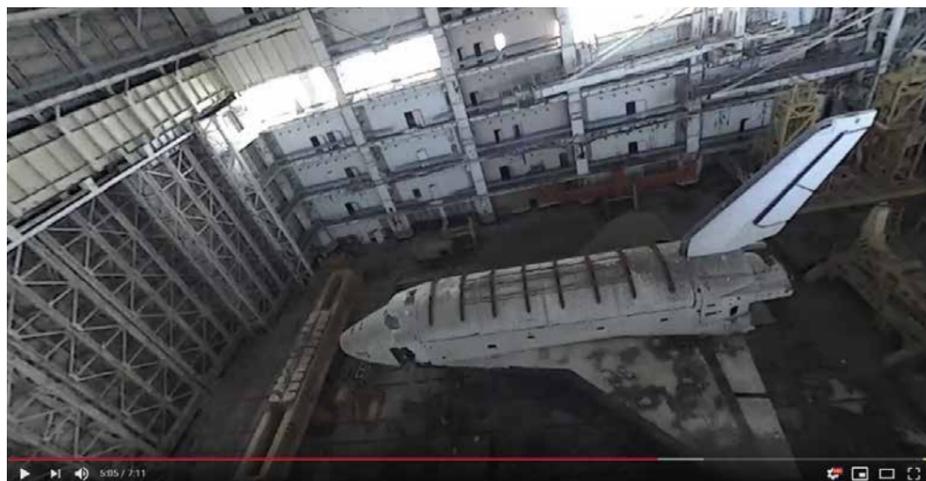
Rapport annuel complet sous
[www.ssa.ch / documents / rapports annuels](http://www.ssa.ch/documents/rapports-annuels)



© YVES ROBERT



© YVES ROBERT



Vidéos du Grand JD de gauche à droite et de haut en bas: *Un Chien bizarre*, *Dans un château hanté en Irlande*, *Un Youtubeur en Irak*, *Visite de la base spatiale de Baïkounour en 360°*.

Le Grand JD, sa petite entreprise de fou

Pierre-Louis Chantre

Youtuber solitaire pendant plus de dix ans et membre de la SSA depuis 2016, Julien Donzé travaille à un rythme effréné.

En avril 2019, sa chaîne YouTube comptait plus de 2,3 millions d'abonnés. Sa parodie du jeu vidéo *Call of Duty*: 11 millions de vues. Son reportage à Fukushima: 4,6 millions. Des audiences impressionnantes, qui placent le Genevois Julien Donzé, alias Le Grand JD, parmi les poids lourds des youtubeurs francophones. Mais qui génèrent aussi une certaine pression: «Je poste une vidéo par semaine», dit le vidéaste, qui en a produit plus de 250. Et donc, logiquement: «Il faut tout le temps trouver des idées, puis tourner les images, puis les monter, et dès que c'est fini, on recommence. Ma semaine de travail commence lundi matin et finit dimanche soir.» Un «rythme de fou» qui le rend manifestement heureux, mais génère aussi, à l'évidence, une légère fatigue.

De la parodie à la guerre irako-syrienne

La grande aventure du Grand JD commence à la fin des années 2000. Le jeune homme, tout juste vingt ans, travaille comme caméraman et monteur pour une boîte de production genevoise. Le soir et pendant les week-ends, il tourne des vidéos personnelles, mais ce n'est qu'un à-côté. Un jour, il voit les Norman et Cyprien, avec des vidéos tournées dans leur salon, récolter des vues au point de pouvoir développer de gros projets: «Je tournais des vidéos depuis longtemps, mais quand j'ai vu ce qui se passait en France, je me suis dit que je pouvais aussi tenter d'en faire mon métier.» Julien Donzé se met à produire des parodies, genre dominant du moment. Rapidement, il obtient un gros succès avec une ritournelle sur des licornes sodomites (*J'aime les licornes!*). Animateur né doublé d'un clown sans complexe, celui qui se décrit comme un «créateur de vidéos et de conneries» ne se voyait cependant pas devant la caméra: «Ce qui m'intéresse avant tout, c'est la vidéo.» Pourvu qu'il puisse tourner des images, imaginer des formes de récit, parodier des

genres et, dès que possible, partir en voyage, tout intéresse Julien Donzé. Début 2017, sa «vidéographie» prend une nouvelle tournure avec un reportage à Mossoul, en pleine reconquête de la ville par la coalition anti-Daech. Cette fois, plus question de rigoler. Dans *Un Youtubeur en Irak*, Le Grand JD se parachute en pleine guerre irako-syrienne comme il s'était projeté, cinq ans plus tôt, dans l'univers virtuel de *Call of Duty*. Audience du documentaire de vingt-six minutes: 2,5 millions de vues.

«Cette vidéo a été très critiquée par les professionnels des médias, dit Julien Donzé, mais elle a aussi montré que je pouvais trouver une audience pour des sujets sérieux.» Tout en continuant sa veine foutraque avec des vidéos tournées dans son repaire genevois, Le Grand JD multiplie les reportages à l'étranger. Que ce soit pour défendre la cause environnementale ou pour des séries cousines du *Blair Witch Project*, les voyages sont devenus une marque de fabrique: en Irlande, à Bornéo, aux Etats-Unis, au Japon, au Cambodge, au Kazakhstan, Julien Donzé explore une base spatiale abandonnée, se promène dans une forêt hantée, plonge avec les requins menacés par la surpêche.

Garder sa liberté

Mais comment sont financés tous ces déplacements, le matériel nécessaire, et le temps passé à fabriquer des films parfois longs de quarante minutes? Depuis qu'Alphabet, propriétaire de YouTube, a transformé la plateforme en paradis de la pub, une poignée de youtubeurs en tire un revenu. Mais la fabrication d'une vidéo façon Donzé coûte entre 3'000 et 5'000 francs suisses, tandis qu'un million de vues rapporte en moyenne 500 euros. Calculons: depuis qu'il met des vidéos en ligne, Le Grand JD totalise 200 millions de vues. Revenu global: 100'000 francs suisses. Mais étalés sur dix ans. De quoi financer... deux ou trois vidéos par an.

«Les vues sur YouTube rapportent 20 à 30% de notre revenu, mais c'est très aléatoire», dit Le Grand JD. «On ne maîtrise pas les raisons pour lesquelles une vidéo rapporte telle somme d'argent.» Le fait est que le système de rémunération de la plateforme est opaque: les gains dépendent d'une série de facteurs, comme le volume de publicité que chaque youtubeur accepte sur ses vidéos, ou les périodes de visionnement dans l'année, les mois précédant Noël étant plus rémunérateurs que la fin de l'hiver. Et même un draineur de vues de premier ordre comme Le Grand JD ne reçoit pas de contrat.

D'abord réfractaire à toute idée d'accord commercial, Julien Donzé finit alors, survie oblige, par nouer quelques liens: «La seule chose qui nous permet d'avancer, ce sont les partenariats. Mais j'ai la chance d'avoir des liens qui sont intéressants.» Les CFF, La Poste ou les Services industriels genevois sont devenus des clients réguliers. Autre partenaire important, la RTS, qui coproduit certains reportages et pour qui Le Grand JD nour-

rit *Alerte bleue* et *Animalis*, deux webséries sur le thème de l'environnement. Et les marques, toujours en quête de potentiels «influenceurs»? «Je reçois cinq ou six propositions par jour, mais je ne veux pas faire n'importe quoi. Je tiens à garder ma liberté», dit sans fanfaronner la star numérique chez qui la fibre «anti-grosse machine» ne semble pas près de céder.

Depuis 2017, notamment pour faire face à la concurrence d'un secteur qui se développe toujours «énormément», le youtubeur solitaire s'est associé à Margaux Fritschy, ex-journaliste de la RTS. En charge de la tenue éditoriale des vidéos, elle partage avec lui, à égalité, la société de production Laxar Gang. Malgré tout, et même si aujourd'hui, après dix ans d'activité, il se sent un peu «comme un dinosaure», Le Grand JD garde confiance. L'arrivée de nouveaux venus lui paraît avant tout comme «un enrichissement». Et pour l'instant, la place qu'il occupe n'appartient toujours qu'à lui.

DES DROITS D'AUTEUR POUR LES VIDÉOS EN LIGNE

Jürg Ruchti

Rendre les plateformes de partage telles que YouTube responsables en matière de droits d'auteur, c'est ce que revendiquent avec toujours plus de vigueur les autrices et les auteurs depuis une décennie (voir *Journal de la SSA* n° 124). Aujourd'hui, c'est un point essentiel de la toute récente Directive de l'Union européenne sur le Droit d'auteur (www.ssa.ch, Actualité du 26.3.19) qui rééquilibre enfin une situation injuste.

YouTube et quelques autres plateformes avaient auparavant néanmoins déjà signé des accords avec des sociétés d'auteurs. En 2008, avec l'idée d'obtenir de meilleurs résultats en joignant nos forces, la SSA a confié son répertoire à ses sociétés sœurs françaises pour deux plateformes majeures: YouTube et Dailymotion. Et cela fonctionne: nos membres sont rémunérés pour le visionnement de leurs œuvres (notre Département Audiovisuel vous précisera volontiers les conditions). La SSA a mis en place un système de veille sélectif pour le repérage des vidéos, mais au vu des quantités gigantesques d'œuvres disponibles, nous encourageons nos membres à nous les signaler.



Luxe, calme, écrit et mis en scène par Mathieu Bertholet, prod. MuFuThe - Théâtre Vidy-Lausanne 2018 en coproduction avec le Théâtre de Valère, la Comédie de Genève et le Théâtre Populaire Romand, a bénéficié en 2017 du Soutien SSA à la commande d'écriture dramatique.

Soutien à la commande d'écriture dramatique

Christophe Bugnon

Le bilan du Président de la Commission Scène

En reprenant la présidence de la Commission Scène en septembre 2018, je me suis fixé pour but de passer en revue les différentes actions entreprises avec le Fonds Culturel pour soutenir les sociétaires. Les soutiens, bourses et aides devant être adaptés en permanence en tenant compte des évolutions du monde de la scène, il m'est apparu important d'analyser l'impact et le bien-fondé de nos actions, afin de rester en cohérence avec les besoins de nos membres, les autrices et auteurs.

Une action qui monte qui monte

Depuis huit ans, l'action phare du Fonds Culturel de la SSA, côté scène, est sans aucun doute le « Soutien à la commande d'écriture dramatique ». Depuis 2011, la Commission Scène de la SSA a mis sur pied cette action propre dont le but est de soutenir la commande de pièces originales à des autrices et auteurs de la SSA. Les huit années de pratique de ce soutien nous permettent de faire un point de la situation et de prévoir l'évolution de cette action.

Aider à écrire ou aider à commander?

L'objectif de cette action est double: d'une part, améliorer les conditions du métier d'auteur, en fixant une rémunération minimale pour les commandes; d'autre part, pousser les compagnies et les théâtres de création à mandater des auteurs de la SSA pour leurs créations. Le Soutien à la commande d'écriture dramatique permet ainsi d'assurer à l'auteur que son œuvre sera créée. Après étude de la recevabilité des dossiers, les soutiens sont attribués par la Commission Scène. Cette action ayant un caractère automatique, les demandes respectant tous les critères définis sont acceptées sans autre. La Commission ne fait que passer en revue les critères déterminés pour ce soutien, sans émettre d'opinion artistique. Tâche ardue, il faut le reconnaître.

Un succès qui nous dépasse

Huit ans après sa création, c'est clair: cette action est un succès. En lançant cette démarche, nous pensions favoriser les membres de la SSA lors du choix de l'auteur pour une création. De toute évidence, vu l'augmentation du nombre de dossiers de demande reçus, cette action a atteint son but. Elle l'a même dépassé.

A la création de cette contribution, un budget de CHF 50'000.- était alloué annuellement. En 2011, quatre soutiens ont été distribués pour un montant de CHF 24'600.-. Avions-nous vu un peu trop haut? Pas du tout. Très vite, les demandes ont afflué et dès la troisième année, le budget de départ a été dépassé. Ce qui est plutôt bon signe, puisque cela signifie que de plus en plus de membres de la SSA ont reçu des commandes d'écriture, correctement rémunérées selon les critères définis.

Les attributions globales au Fonds Culturel de la SSA allant croissant, la Commission Scène a pu, au fil des années, augmenter la dotation de ces soutiens. Un pic a été atteint en 2016 avec des attributions d'un montant de CHF 106'000.-.

Les limites de l'exercice

Voyant les demandes affluer, la Commission Scène a rajouté au fil des années des critères de sélection plus sévères afin de tenter de maîtriser l'explosion des requêtes.

Afin de rester dans les limites du budget alloué, elle a récemment dû diminuer l'aide sur les demandes, en vue de pouvoir répondre positivement à un maximum de sollicitations.

Pour 2019, le budget des aides à la commande d'écriture dramatique s'élève à CHF 70'000.-. De toute évidence, l'enveloppe va s'avérer trop mince pour répondre à toutes les demandes. La Commission Scène est donc en pleine réflexion sur son orientation par rapport à ce soutien. Comme pour toutes les bourses se pose la question du sau-

poudrage. Nous l'avons toujours évité, partant du principe que si l'on donne un demi-soutien, l'autrice ou l'auteur ne va pas écrire une demi-œuvre. Vaut-il mieux donner un soutien restreint à plus de monde, ou un soutien complet en sélectionnant les dossiers? Dans le cas d'une sélection se pose la question du mode opératoire. Sélection artistique, qui demanderait l'intervention d'un jury indépendant, comme c'est le cas par exemple pour les bourses d'aide à la musique et à la chorégraphie? Ou aléatoire, comme un tirage au sort? La Commission va se déterminer en cours d'année 2019.

Et demain

Les chiffres récoltés nous montrent également que si plus d'œuvres sont commandées et créées, le nombre de représentations de chacune d'elles tend à diminuer. Créer c'est bien, diffuser c'est mieux. Bien que le Fonds Culturel de la SSA soit avant tout destiné à soutenir la création, nous sommes aussi conscients de l'importance que les œuvres soient jouées le plus souvent possible.

Ce soutien a réussi à montrer, si c'était nécessaire, que la Suisse compte nombre d'autrices et d'auteurs professionnels de qualité. La Commission Scène doit maintenant se poser aussi la question de la diffusion des œuvres, pour un meilleur accès de nos autrices et auteurs aux scènes nationales et internationales, et donc à un plus large public.

STATISTIQUES

Pour les amateurs de chiffres, l'action de Soutien à la commande d'écriture dramatique c'est, pour la période 2011-2018:

- > CHF 524'200.- distribués
- > 98 projets soutenus
- > 72 autrices et auteurs soutenus
- > 40 femmes, 32 hommes

LE POINT DE VUE D'UNE AUTRICE

Antoinette Rychner

Le Soutien à la commande d'écriture dramatique aide à gagner sa vie en tant qu'auteur-autrice.

Il faut garder en tête que les droits d'auteur sont proportionnels au nombre de représentations publiques/de livres vendus et que cela représente des montants souvent faibles, en particulier sur un territoire exigu comme la Suisse romande, avec des productions à diffusion limitée. Voir son texte monté (un texte préexistant, indépendant de toute commande), en tant qu'auteur-autrice, représente une expérience artistique très riche et valorisante. Mais au niveau financier, c'est peu significatif.

Par contre, lorsque je reçois des commandes (adaptation ou écriture originale), on me paye (presque) à hauteur de mon temps de travail effectif. De même, lorsque je suis engagée comme collaboratrice sur une création scénique (écriture « de plateau » à différents degrés), la production me salarie, au même titre que les autres intervenants. Ce qui signifie aussi un meilleur rapport entre temps investi et rémunération.

Chaque soutien à la commande dont j'ai bénéficié représente donc le financement du temps qui a été nécessaire à l'écriture d'une pièce – pièces qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cette aide; le fait de recevoir une commande m'aura à chaque fois permis de mettre l'écriture d'un texte particulier dans mes priorités à l'ordre du jour professionnel.

A cet égard, le fait que le Soutien à la commande soit conditionné par l'existence d'un contrat – lui-même soumis à des critères de rémunération, et des critères de conservation de ses droits par l'auteur-autrice, avec fourniture d'un contrat modèle – est très précieux. Cela nous aide à négocier notre rémunération, cela nous donne un appui, un levier.

IMPRESSUM

COMITÉ DE RÉDACTION

CHRISTOPHE BUGNON, ANTOINE JACCOUD, STÉPHANE MITCHELL, MANON PULVER, YVES ROBERT, DENIS RABAGLIA (RESPONSABLE DE RÉDACTION), JÜRIG RUCHTI

SECRETARIAT DE RÉDACTION

NATHALIE.JAYET@SSA.CH / 021 313 44 74

COLLABORATION À CE NUMÉRO

MEHDI ATMANI, PIERRE-LOUIS CHANTRE

DESSIN DE COUVERTURE

VINCENT DI SILVESTRO

CORRECTRICE

ADRIENNE BOVET

GRAPHISME

INVENTAIRE.CH

IMPRESSION

CRICPRINT, FRIBOURG

TIRAGE

3500 EXEMPLAIRES

PUBLIÉ EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND

TROIS FOIS PAR AN

POUR OBTENIR LE JOURNAL DE LA SSA UNIQUEMENT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE : ENVOYER UN MESSAGE AVEC LE MOT **BULEL** DANS L'OBJET À NATHALIE.JAYET@SSA.CH

SSA société suisse des auteurs

RUE CENTRALE 12/14, CASE POSTALE 7463, CH - 1002 LAUSANNE

TÉL. 021 313 44 55, FAX 021 313 44 56

INFO@SSA.CH, WWW.SSA.CH

GESTION DE DROITS D'AUTEUR

POUR LA SCÈNE ET L'AUDIOVISUEL